

Licences pour les données

- Mouvement Open data / Open science
- Choix de licences gratuites pour les données



Mouvement Open data / Open science

- Open data : défend un accès ouvert et une libre réutilisation des données de la recherche sans restriction technique, juridique ou financière injustifiée -> contribue à une science plus ouverte
- Convergence des politiques nationales, européennes et internationales vers un soutien en faveur du libre accès aux productions scientifiques.
 - Politique de financeurs: H2020 (plan de gestion de données, données en libre accès)
 - Politiques d'organisme : mise en place d'entrepôt de données institutionnel (ex: INRA)
- Nouveau cadre juridique en France : loi pour une République numérique, dite Loi Lemaire (octobre 2016) . Décret d'application en cours !

Donne un nouveau statut juridique aux données de la recherche et fixe un cadre en précisant les conditions de communication et de diffusion.

- Article 7 : réutilisation des données libres (licences). Les licences doivent être choisie sur une liste de licences fixées par décret mais décret pas encore publié
- Article 30 : diffusion en libre accès des publications et des données de la recherche -> apporte une protection contre la captation des données par les éditeurs
- Article 38 : facilite la fouille de texte et de données

Licence pour les données

- Permet de formaliser les conditions d'utilisation et de diffusion des données :
 - > cadre juridique. L'imposition d'une licence à l'utilisateur permet d'exclure la responsabilité directe du fournisseur des données lors de la réutilisation.
- Offre de licences libres et gratuites dans le cadre de l'open data
 - **Open Data Base Licence (ODbL)**
 - **Licence ouverte Etalab (initiative gouvernementale)**
 - **Creative Common 4.0**

-> Définissent des **droits différents** vis à vis de la **modification des données, l'usage commercial** des données, de la **création de base dérivées et leur partage**
- **Open Data Base Licence (ODbL): licence ouverte**

pour les **base de données**= structure + données mais **pas les données isolément**.
Utilisation libre : extraire, copier, diffuser, réutiliser, créer des bases dérivées, modifier pour des raisons techniques, exploiter à titre commercial
- **Etalab: licence ouverte** (V1.0 en 2011) dans le cadre de la mission Etalab d'ouverture et de partage des données publiques des administrations françaises + collectivités territoriales (data.gouv.fr).
Utilisation libre des données: extraire, copier, diffuser, réutiliser, créer des bases dérivées, modifier, exploiter à titre commercial. Version 2.0 en avril 2017: adaptation de sa licence.
- **Creative Common 4.0** offre plus de **choix** vis à vis **du droits accordés pour l'utilisation des données + condition d'attribution**

Licence pour les données







- **Creative Common 4.0 :**

- 6 licences avec **condition d'attribution BY (citation de la source de données)**
- **1 CC-BY :** rend les données disponibles **avec condition d'attribution pour toute utilisation**
- **5 CC-BY-XX :** rend les données disponibles **avec condition d'attribution et certaines conditions d'utilisation . XX =**

ND: No derivative. Interdit la modification des données initiales. Autorise la création de produits dérivés mais interdit leur partage

NC: Non commercial. Interdit l'utilisation commerciale des données

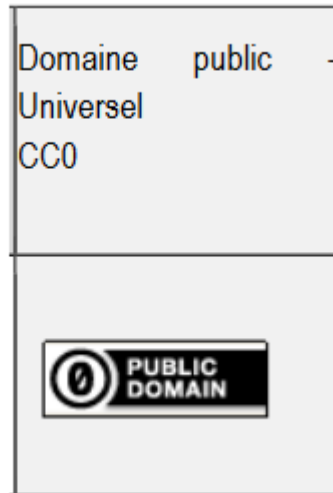
SA: Share Alike. Partage de la création dérivée dans les mêmes conditions de licence. Inspirée par la Licence Publique Générale (GNU)

Attribution CC BY	Attribution - Pas de Modification CC BY-ND	Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions CC BY-NC-SA	Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions CC BY-SA	Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale CC BY-NC	Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification CC BY-NC-ND
					

Licence pour les données

- **Creative Common 4.0**

- 1 licence **domaine Public Universelle CCo sans condition d'attribution.**
- Tous les droits de modification, de création dérivées, d'usage commercial et de partage libre



Choix d'une licence pour les données d'observatoire

Répondre aux questions:

- 1/ est ce que je veux être cité ?
- 2/ "est-ce que je veux autoriser les usages commerciaux ?"
- 3/ "est-ce que je veux autoriser la modification des données ?"
- SI OUI : est ce que je veux en plus que les données dérivées soient rediffusées avec la licence initialement sélectionnée ?

Exemple du GBIF : Système mondial d'information sur la biodiversité

propose le choix entre 3 licences Creative Common 4.0 pour tout dépôt de données dans leur entrepôt:

- **CCo**: qui rend les données disponibles pour toute **utilisation sans restriction**
- **CC-BY**: qui rend les données disponibles pour toute **utilisation avec condition d'attribution**
- **CC-BY-NC**: qui rend les données disponibles pour toute **utilisation non commerciale avec condition d'attribution**

Ressource:

- Becard, N., Castets-Renard, C., Chassang, G., Courtois, M.-A., Dantant, M., Gandon, N., Martin, C., Martelletti, A., Mendoza-Caminade, A., Morcrette, N., Neirac, C. (2016). **Ouverture des données de la recherche. Guide d'analyse du cadre juridique en France.** DOI : 10.15454/1.481273124091092E12 <http://prodinra.inra.fr/record/382263>